



Réseau Natura 2000 Hautes-Alpes
 hautes-alpes.n2000.fr

Grands Prix Natura 2000

**Candidature
 du réseau Haut-Alpin**

LES GRANDS PRIX NATURA 2000

Depuis plusieurs années, les élus, les associations, les professionnels et l'ensemble des habitants de ces territoires mènent en partenariat des actions exemplaires de protection et de conservation mais aussi de sensibilisation, d'information, d'animation, de suivi scientifique, d'échanges européens...

Les Grands prix Natura 2000 qui seront mis en place pour la première fois en 2010 seront ainsi l'occasion de valoriser l'engagement des acteurs locaux en récompensant les initiatives les plus exemplaires. Ils contribueront à soutenir une dynamique d'amélioration des actions entreprises sur le terrain.

Les candidats pourront concourir pour un maximum de deux des catégories parmi les catégories et sous catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Action visant au bon état de conservation
- Catégorie 2 : Sensibilisation/animation à destination des habitants et des usagers du site
- Catégorie 3 : Communication/animation vers le grand public (scolaire compris)
- Catégorie 4 : Coopération internationale ou intersites : actions de réseaux
- Catégorie 5 : innovation et suivi scientifique et méthodologique
- Catégorie 6 : autres

Ces actions devront avoir été réalisées durant les

deux années précédant l'attribution du prix (années 2008 et 2009 pour cette première édition).

Une manifestation rassemblant l'ensemble des acteurs de la protection de la nature en France sera organisée en fin d'année pour accompagner la remise des Grands prix Natura 2000. Les Grands prix seront attribués chaque année pour une durée de 2 ans et seront remis au président du Comité de pilotage du site récompensé.

PRÉSENTATION DES GRANDS PRIX

Les Grands Prix Natura 2000 sont organisés par le MEEDDM.

Ils ont pour but de mettre en valeur et diffuser, au niveau national et local, les bonnes pratiques et les actions innovantes sur les sites Natura 2000.

Les Grands Prix Natura 2000 sont de nature honorifique ; aucune récompense monétaire ne sera attribuée.

Les candidatures sont présentées par les comités de pilotage à partir du 1er février 2010. La sélection des candidats se fera en 2 étapes.

À l'automne 2010, la remise des prix sera l'occasion d'échanges techniques entre les acteurs du réseau Natura 2000. Ce sera également l'occasion de communiquer sur les meilleures expériences du réseau Natura 2000 auprès du grand public.

POURQUOI LES GRANDS PRIX ?

Les Grands Prix Natura 2000 visent à mettre en valeur et à diffuser, au niveau national et local, les bonnes pratiques et les actions innovantes sur les sites Natura 2000.

LES OBJECTIFS DES GRANDS PRIX SONT :

- faire connaître et de valoriser des actions exemplaires réalisées sur les sites Natura 2000,
- favoriser les échanges entre les acteurs de protection de la nature dans les zones Natura 2000,
- contribuer à une dynamique d'amélioration continue des outils et des méthodes de protection de la nature et de la biodiversité.

INTÉRÊT POUR LA CONNAISSANCE DU RÉSEAU NATURA 2000

Le MEEDDM, organisateur des grands prix Natura 2000 et divers partenaires, mettront en oeuvre des actions de communication visant à promouvoir les actions primées, à destination des acteurs du réseau Natura 2000, des organismes concernés par Natura 2000 et auprès du grand public.

Les lauréats des grands prix pourront amplifier cette diffusion des actions réalisées dans les sites Natura 2000, en utilisant le logo des grands prix.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Une candidature sera portée par le comité de pilotage, représenté par le président du Copil.

Chaque candidature pourra donc représenter un ou plusieurs sites Natura 2000.

Les grands prix visent ainsi à reconnaître la qualité des actions menées non seulement par le (la) chargé(e) de mission Natura 2000 mais aussi les acteurs socio-professionnels et partenaires impliqués dans la démarche sur le(s) site(s).

Les grands prix ont ainsi pour but de reconnaître l'engagement des élus dans la démarche de développement durable menée sur les sites Natura 2000.

CALENDRIER

- 1er février 2010 : lancement des grands prix Natura 2000. Dès cette date, les comités de pilotage pourront remplir en ligne sur ce site, leur dossier de pré-candidature.
- 30 avril 2010 : fin des pré-candidatures - 1e étape de

sélection. A l'issue des mois de février et mars, l'ensemble des Copil devront avoir rempli le formulaire de pré-inscription en ligne. Suivant les éléments dont ils disposent dans ce dossier de pré-inscription, les membres du jury effectueront une 1e sélection.

- 31 mai 2010 : les candidats pré-sélectionnés seront invités à soumettre leur dossier complet. Un nombre restreint de candidats seront alors invités à présenter plus en détails les actions soumises au jury. Ils disposeront de 3 mois pour le faire ; juin, juillet, août.
- 31 août 2010 : fin des candidatures - sélection finale. Le jury choisira alors les lauréats des grands prix Natura 2000 à partir de septembre.
- automne 2010 (date exacte à préciser) : remise des grands prix Natura 2000

LA CANDIDATURE DU RÉSEAU DES SITES HAUT-ALPIN

CATÉGORIE 4 : COOPÉRATION INTERNATIONALE OU INTER-SITES : ACTIONS DE RÉSEAUX

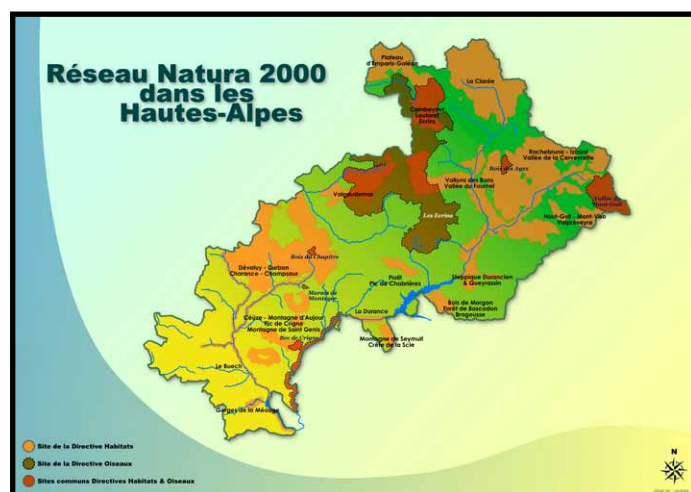
LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL REGROUPE L'ENSEMBLE DES SITES HAUT-ALPINS

23 sites couvrant

38,2% du territoire haut-alpin

16 sites «Habitats» sur 126 communes

7 sites «Oiseaux» sur 43 communes



BILAN 2008/2009 DE LA CONTRACTUALISATION NATURA 2000 DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES (MAET)

145 dossiers en 2008/09

4350 hectares contractualisés

37000 ml de haies

46000 ml de canaux

Sur 2008 et 2009, 16 sites haut-alpins étaient concernés par la contractualisation Maet.

Du fait de leur territorialisation, les MAET se déclinent sur le territoire en une quarantaine de mesures, selon le milieu concerné et les objectifs recherchés.

Les principales mesures sont :

- Mise en place de plans de gestion pastorale prenant en compte les habitats et espèces Natura 2000
- Préservation de la biodiversité des prairies par la mise en place de reports de fauche
- Maintien de l'ouverture des milieux par une gestion raisonnée des parcours
- Préservation de la biodiversité associées aux haies et canaux d'irrigation.

CONTRATS

15 contrats en 2008/09

C Conservation des espèces

R Restauration d'habitats

M Maintien de l'ouverture des milieux

Exemples :

- Restauration de pelouses steppiques (ouverture de milieux)
- Maintien d'arbres sénescents lors de coupes forestières
- Entretien de ripisylve et élimination d'espèces invasives
- Mise en place de zones en défens au profit d'espèces

LES PLUS-VALUES DU RÉSEAU

La structuration du réseau haut-alpin a été initiée en mars 2008 avec la création d'un poste d'animateur départemental.

Le réseau regroupe l'ensemble des animateurs des sites Natura 2000 du département. Il se réunit régulièrement (réunions thématiques ou journées d'échanges techniques sur le terrain).

La diversité des structures animatrices ou opératrices ainsi que les employeurs des animateurs est une composante essentielle de notre réseau et il en résulte une richesse liée à la variété et la complémentarité des apports de chacun.

Structures animatrices et/ou employeurs d'animateurs: **Parc National des Ecrins, Parc Naturel Ré-**

gional du Queyras, **ONF**, **ADASEA**, **Communauté de communes** du Guillestrois, **Communauté de communes** de Tallard-Barcelonnette, **Mandement Forestier** de Savines-le-lac, **Syndicat Mixte** de Gestion Intercommunal du Buech et de ses Affluents, **Syndicat Intercommunal** d'Entretien de la Méouge, **Commune** de l'Argentière, **Commune** de La Grave, **Commune** de Chorges, **Commune** de Bréziers, **Commune** de Névache et **Commune** de Saint-Julien en Beauchêne.

La majorité des sites du département était déjà, ou est rentrée, en phase d'animation sur les années 2008/2009. Les grandes missions confiées aux structures animatrices étant similaires (mise en place et suivi d'actions et communication) le réseau était un lieu d'échanges privilégié et un vecteur de mutualisation important.

Sous la coordination de l'animateur départemental, le réseau a ainsi participé de manière active à l'élaboration de projets et d'outils répondant à des besoins partagés et/ou communs.

ACCOMPAGNER, SUIVRE, COORDONNER ET FACILITER LA CONTRACTUALISATION N2000

- Coordination départementale avec les partenaires agricoles pour la préparation et l'animation du dispositif des mesures MAE Territorialisées N2000
- Mise en oeuvre d'un suivi qualitatif des MAE Ter N2000 sur les différents sites N2000
- Echanges sur la mise en oeuvre des contrats
- Élaboration d'une trame départementale de la charte Natura 2000 «milieux» (avant appropriation au niveau de chaque site)

CONCERTATION / PARTENARIAT AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Objectif: Travailler à une échelle pertinente avant appropriation et adaptation au niveau de chaque site Natura

- Relation entre Natura 2000 et les activités de Pleine Nature (Chartes Chasse, Pêche et Escalade initiées)
- Mise en place d'un partenariat avec le Réseau départemental d'Education à l'Environnement (élaboration d'un programme éducatif)

COMMUNICATION

- Mise en place d'une stratégie départementale en terme de communication
- Création d'un site internet départemental géré collectivement entre tous les sites Natura: hautes-alpes.n2000.fr



- Pilote du projet national d'exposition personnalisable

AUTRES ACTIONS AU SEIN DU RÉSEAU

- Visites de Copils nouvellement instaurés sur des sites ayant une expérience à partager
- Partage de notre expérience avec les départements voisins (exemple: visite de gestionnaires de l'Isère concernant la mise en oeuvre de contrats forestiers).

Notre fonctionnement en réseau permet donc de **fédérer l'ensemble des acteurs Natura 2000** en favorisant **l'émergence de projets communs** et en **facilitant la mise en oeuvre de la contractualisation** dans notre département.

La dynamique initiée sur ces deux premières années va ainsi se poursuivre sur 2010, notamment grâce au support et à la confiance renouvelés des instances administratives départementales et régionales (DDT et DREAL).

LE PRÉSIDENT DE COPIL REPRÉSENTANT L'ENSEMBLE DES COPILS DES SITES HAUT-ALPINS

Jean-Claude DOU

Président du Mandement Forestier de Savines-le-Lac et du Copil du Site Bois de Morgon, Forêt de Boscodon, Bragousse

Maire de Puy Saint Eusèbe.

LE(S) PARTENAIRE(S) DE CETTE ACTION

Lensemble des Copils du départements, les structures opératrices ou animatrices, les animateurs Natura 2000, les partenaires institutionnels et associatifs,